

45/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 01 août 2024

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19. En exercice :
19. Qui ont pris part à la
délibération :

Vote : 15

Pour 15

Contre 0

Abstention 0

L'an deux mille vingt-quatre,
et le premier août

à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs BENVENUTI, COSTA, HCLUSICKA, PAOLINI, SIMONETTI-MALASPINA et Mesdames LOUIS, SANCIU, SCOTTO, SEBASTIANI, VOLELLI.

Procurations : Mme FERRAGUTI à Mme SANCIU, Mme GUARDINI à Mr COSTA, Mr MORELLI à Mr HCLUSICKA et Mme ROVERE à Mr OLMETA.

Absents : Mr FEYDEL, Mr PANZA, Mme PONZEVERA et Mr POLI

Mr HCLUSICKA Antony a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA
CONVOCATION
26/07/2024
DATE AFFICHAGE
02/08/2024Objet de la délibération :**TRAVAUX DE REHAUSSEMENT DES QUAIS ET DE RENFORCEMENT DE LA DIGUE – PARKING DES PECHEURS**

Le maire expose au conseil que le parking situé sur le port de Saint-Florent connaît, depuis de nombreuses années, des submersions et un affaissement dû aux multiples tempêtes qui ont eu lieu et qui sont de plus en plus fréquentes. Il est donc important de pouvoir effectuer des travaux de rehaussement des quais et de renforcement de la digue.

Il précise que les coûts sont estimés comme suit :

Poste	Jours	Prix
Visite sous-marine, relevé photos, diagnostic	1	900 euros
Sondages	2	2 000 euros
Rapport	10	800 euros
Maîtrise d'œuvre		90 000 euros
Travaux	240	1 089 200 euros
	Total	1 182 900 euros

Plan de financement :

Organismes	Taux	Montant HT
Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)	80%	946 320 euros
Fonds propres	20%	236 580 euros

Il demande au conseil de l'autoriser à effectuer toutes les démarches pour les demandes de financement et de réalisation.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afin de mener à bien ces travaux.
- **APPROUVE** le plan de financement

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.